

**Groupe de travail "Renforcement du partenariat entre les ONG et l'UNESCO"
sous l'égide du Comité de Liaison ONG-UNESCO**

**Thème 1 Renforcement du dialogue
entre ONG et Etats membres de l'UNESCO**

Acteurs non étatiques, les ONG partenaires officielles de l'UNESCO agissent par leurs réseaux sur tous les continents, en accord avec les valeurs et les priorités de l'UNESCO, au plus près les populations dont elles sont souvent les porte-paroles.

Le contexte de crise sanitaire mondiale a mis en évidence l'importance du rôle des organisations de la société civile dans la lutte contre le COVID-19.

Les ONG associent l'altruisme et les compétences de bénévoles et de salariés et forment des structures performantes et innovantes pour remplir leurs missions. Leurs actions sur le terrain, et leurs compétences techniques dans des domaines bien spécialisés, leur permettent de définir des priorités et de proposer des solutions à des problématiques spécifiques, en devenant de véritables prestataires de ressources auprès des Etats et des Organisations internationales.

Afin de consolider les fondations d'une paix et d'un développement équitables et durables, les ONG désirent renforcer au sein de l'UNESCO le dialogue avec les Etats membres, grâce à des relations de travail renforcées entre les ONG et le Secrétariat. Elles souhaitent, dans le respect des règles en vigueur et dans la mesure des moyens disponibles, participer plus efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement Durable 2030 (ODD).

INTRODUCTION

1. La Conférence Internationale des ONG partenaires de l'UNESCO (CIONG), lors de sa session de décembre 2018, a exprimé dans ses recommandations finales le désir d'intensifier la coopération internationale des ONG en renforçant leur partenariat avec l'UNESCO afin d'agir conjointement dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information.

2. Ce document, rédigé par un groupe ouvert d'ONG sous l'égide du Comité de Liaison, est de nature stratégique et s'inscrit dans le droit fil du débat sur l'amélioration du dialogue entre Etats membres et ONG mené par le Comité sur les Partenaires Non Gouvernementaux (PNG) du Conseil Exécutif depuis la 200^{ème} session, et développé dans ses 202^{ème}, 204^{ème} et 207^{ème} sessions. Il s'appuie également sur les travaux de la 40^{ème} Conférence générale et respecte les Directives de 2011 qui régissent le partenariat ONG-UNESCO.

3. En tenant compte de la nouvelle stratégie globale pour les partenariats (document 207EX/11), qui rappelle que *"les organisations non gouvernementales demeurent des partenaires d'une importance cruciale pour l'UNESCO"*, ce document a pour objectifs une meilleure information et visibilité du travail des ONG, un renforcement des relations de travail entre les ONG et le Secrétariat, et un renforcement du dialogue avec les Etats membres.

MEILLEURE INFORMATION ET AMELIORATION DE LA VISIBILITE DU TRAVAIL DES ONG

4. Pour plus de visibilité de la CIONG, du Comité de Liaison (CL) et des actions collectives des ONG, il serait souhaitable d'optimiser la diffusion d'informations sur les travaux des ONG aux secteurs, Bureaux hors siège et aux pays membres et Commissions Nationales. Une réflexion sur la mise en œuvre de modalités pratiques pourrait être envisagée avec l'Unité chargée des partenariats avec la société civile (point focal institutionnel) dans le cadre du Programme et budget de l'Organisation approuvé par les Etats membres.

5. Ces modalités pratiques pourraient être notamment :

- la mise à disposition pour le CL, les secteurs et les Etats membres d'une liste mise à jour des ONG avec leur domaine d'action respectif et leurs coordonnées,
- la mise à jour des actions des ONG sur les sites de l'UNESCO <https://fr.unesco.org/partenerariats/ongs> et <http://www.unesco.int/>
- une publication sur les actions de terrain des ONG dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO à destination des secteurs, Bureaux hors siège et Etats membres.
- une diffusion aux secteurs et aux Etats membres des travaux des ONG prévus selon les recommandations de la CIONG en début de mandat du Comité de Liaison.
- une diffusion des recommandations et des conclusions des forums aux Etats membres et aux secteurs concernés par les thèmes abordés.

RENFORCEMENT DES RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE LES ONG PARTENAIRES ET LE SECRETARIAT

6. Afin de renforcer l'impact du partenariat ONG-UNESCO au sein même de l'UNESCO, il serait souhaitable d'envisager, avec l'Unité chargée des partenariats avec la société civile et avec les secteurs, des propositions pour une participation plus efficace et active des ONG à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO. Dans la mesure des moyens disponibles, ces propositions pourraient être entre autres :

- En coopération avec l'Unité chargée des partenariats avec la société civile,
 - la reprise de la diffusion de la lettre mensuelle aux partenaires non gouvernementaux,
 - la diffusion d'informations aux ONG des actions menées par les Bureaux UNESCO hors siège.
- En coopération avec les secteurs de programmes,
 - la mise à disposition pour les ONG de la liste des points focaux des secteurs et pour les secteurs, la mise à disposition de la liste des ONG expertes dans leur domaine,
 - la transmission aux ONG d'informations sur la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO par secteur avec la liste des Bureaux UNESCO hors sièges concernés afin qu'elles puissent participer plus activement à la mise en œuvre des programmes sur le terrain et fassent des remontées d'informations aux secteurs,
 - la création d'autres consultations collectives afin de renforcer le partenariat et la coopération multilatérale, en tant que mécanismes permettant aux secteurs et aux Etats membres de

bénéficiaire de l'expertise et de la capacité mobilisatrice des ONG autour d'un programme prioritaire de l'UNESCO.

RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE LES ETATS MEMBRES ET LES ONG PARTENAIRES

7. Les ONG encouragent le Secrétariat à créer des "*espaces et des possibilités spécifiques*" en vue d'un renforcement du dialogue entre les ONG et les Etats membres, comme recommandé dans les décisions du 207ème Conseil Exécutif.

8. Un renforcement du dialogue entre les Etats membres en tant qu'organes constitués et ONG pourrait être envisagé lors du Comité sur les partenaires non gouvernementaux (Comité PNG), conformément à la décision de la 207ème session du Conseil Exécutif qui invite à étudier "l'organisation de débats thématiques pertinents" durant les prochaines sessions. Une réflexion dans ce sens pourrait avoir lieu entre la Présidente/ Président et des membres du Comité PNG, la Présidente/le Président de la CIONG et du CL et des membres du CL, et l'Unité chargée des partenariats avec la société civile en vue de la préparation du prochain Comité PNG. Des auditions d'ONG pourraient être proposées lors de l'examen de certains points à l'ordre du jour de la session du Comité PNG afin de permettre aux ONG de contribuer à l'étude de ces points et d'enrichir ainsi la réflexion et les débats du Conseil exécutif.

9. Un renforcement du dialogue entre les Etats membres et les ONG pourrait être aussi envisagé au sein de mécanismes existants d'interactions entre ONG et Etats membres comme la Conférence Internationale des ONG, les forums internationaux des ONG, et l'espace ONG de la Conférence Générale.

10. La préparation de la CIONG ainsi que le choix de son thème pourraient donner lieu à une plus grande interaction entre les ONG et les Etats membres intéressés, ce qui encouragerait leur présence aux tables rondes ou panels de discussion. Le dialogue ONG/Etats membres s'en trouverait renforcé.

11. En ce qui concerne les forums internationaux des ONG, un groupe d'ONG ouvert a mené une réflexion, dans le cadre du groupe de travail sur le Renforcement du partenariat, sur la préparation, le financement, le déroulement et le suivi des forums en favorisant la coopération avec les Etats membres. Cette réflexion inclut des propositions sur la participation des Etats membres aux forums et sur la communication ONG/Etats membres relative aux forums. Il y est également proposé que l'évaluation et le suivi des forums se déroulent en collaboration avec les Etats membres concernés.

12. Le mécanisme informel que représente l'espace ONG dans le cadre de la Conférence Générale est propice au renforcement du dialogue avec les Etats membres. Des sessions de dialogue planifiées dans cet espace abordent des thèmes qui pourraient être choisis en concertation avec les Etats membres et par là même permettre une plus grande fréquentation de cet espace par des représentants des Etats membres et des Commissions Nationales.

13. Des rencontres entre les ONG et des représentants des Commissions nationales, notamment lors de la Conférence Générale, pourraient permettre de renforcer la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO par les ONG sur le terrain et les actions des Commissions nationales avec la société civile de leur pays. La possibilité du CL de participer à certaines réunions des Commissions nationales pourrait être proposée afin de mieux connaître leurs objectifs et leurs

activités et de les faire davantage connaître auprès d'organisations de la société civile nationales membres d'ONG partenaires de l'UNESCO.

CONCLUSION

Dans le cadre de leur réflexion sur le renforcement du dialogue ONG-Etats membres de l'UNESCO, les ONG en tant que partenaires officiels de l'UNESCO remercient les Etats membres des propositions constructives portant sur les "Relations avec les partenaires non gouvernementaux" et stipulées dans les documents 207 EX/Dec/33 et 40 C/42 et font part des conclusions suivantes qui s'inscrivent dans l'esprit des textes officiels en vigueur :

1. Elles proposent à l'Unité chargée des partenariats avec la société civile d'étudier les modalités pratiques pour une meilleure visibilité de leurs actions, compétences et expertises, et de leurs réflexions dans le cadre du Programme et budget de l'Organisation approuvé par les Etats membres.
2. Les ONG souhaiteraient que leurs propositions concrètes auprès de l'Unité chargée des partenariats avec la société civile et auprès des secteurs puissent être étudiées puis mises en œuvre dans la mesure des moyens disponibles.
3. Elles soutiennent un renforcement du dialogue entre les ONG partenaires de l'UNESCO et les Etats membres par l'organisation de "*débats thématiques pertinents*" dans le cadre du Comité PNG et la recherche de « *création d'espaces et de possibilités spécifiques en vue d'un tel dialogue* » comme recommandé par le 207ème Conseil Exécutif.
4. Elles souhaitent associer plus étroitement les Etats membres à la préparation et au déroulement de la Conférence Internationale des ONG, en encourageant leur présence et participation à la réflexion et au débat thématique.
5. Les forums doivent être l'opportunité d'un véritable dialogue interactif avec les Etats membres lors de leur préparation, de leur déroulement, et aussi de leur évaluation et suivi en tenant compte des contributions des ONG aux réflexions thématiques.
6. Les ONG soulignent l'importance du dialogue entre ONG et Commissions nationales afin de favoriser l'échange d'informations et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO en liaison avec les Bureaux hors siège.

Le 1er juin 2020

Groupe de travail sur le Renforcement du partenariat entre les ONG et l'UNESCO

Coordonateur : Diego Gradis (Traditions pour Demain) pour le Comité de Liaison ONG-UNESCO

Membres du Groupe de travail : Sirène Abdelhedi (INSEA), Marie Claude Allez (ATD Quart Monde), Raoul Alonso (Association Internationale des Educateurs pour la Paix), Victoria Barres (Ass. Montessori International), Jean Maurice Beaux (ACISJF) , Elisabeth Birene (ICSW), Monique Bouaziz (Alliance Internationale des Femmes), Christian Breuil (CMA tlv), Laurence de la Brosse (Association Internationale des Charités), Augustin BRUTUS (AIEP), Isabelle Chaperon (AIC/CCIC), Brigitte Chevalier (Religions pour la Paix), Dominique Chiavatti (Graduate Women International), Vivien Deloge (Climat'Optimist), Mélanie Descamps (ISPA), Barbara Despiney (Association Universelle d'Esperanto), Liliane Doukouré (Association pour la sauvegarde de la ville de Tyr Liban), Marie-Claude Dumont (AIC), Silja Fischer (Conseil Internationale de la Musique), Virginie Gansmandel (les Climat'optimistes), Lisbeth Gouin (Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire), Jean Claude Guillemard (ISPA), Denise Houphouet-Boigny (Institut Afrique-Monde) André Jaegle (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques), Christiane Johannot-Gradis (Traditions pour Demain), Maryvonne Kaiser (Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques), Mireille Kzentine (FIFCJ), Camille Leonard (Climat'optimistes), Danielle Lévy (Alliance Internationale des Femmes), Bernard Loing (Traditions pour Demain), Elisabeth Markovic (Fédération Internationale des Femmes Juridiques), Maria Antonietta Malleo (International Fellowship of Reconciliation), France Marquet (South Asia Foundation), Gabrielle de Milleville (Make Mothers Matter), Ernestine Ngo-Melha (AAEEH), Magalie Noé (Association Nationale des Cultures du Monde), Françoise Oriol (UATI.UISF), Marie-Odile Payen (ATD Quast Monde), Ediola Pasholari (World Assembly of Youth - WAY), Thibault Prevost (Climat'Optimist), Christine Roche (Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO), Alain Rouy (Association Internationale des Educateurs pour la Paix), Michel Thouzeau (Association Internationale des Educateurs pour la Paix), Marc Toillier (Union chrétienne internationale des chefs d'entreprises)